



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 142^e RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : le 19, 20 et 21 novembre 2014

LIEU : Salle de conférence principale du Bureau de la Société Makivik à Kuujuaq

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett
Betsy Palliser

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel, président
Line Choinière
Caroline Girard (présente les 19 et 20 novembre 2014 exclusivement)

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley (le 21 novembre 2014 par appel conférence)
Sylvie Létourneau, vice-présidente
Julie Samson

Secrétaire exécutif :

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement :

Vacant

EST ABSENT :

Joseph Annahatak, membre nommé par l'ARK

INVITÉS :

Véronique Gilbert, Analyste en environnement, ARK
Sylvia Jonas, Technicienne en environnement, ARK
Jacques Lacroix, Secrétaire exécutif, CCEK

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 142^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 15 h, le 19 novembre 2014, dans les bureaux de la Société Makivik situés à Kuujuaq. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 142^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 140^e réunion

3. Affaires découlant de la 141^e réunion et correspondance

a) Groupe de travail sur la participation publique – MDDELCC

b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

b) Secrétariat

c) Membres

d) Rapport annuel 2013-2014

e) Plan d'action quinquennal 2015-2020

f) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Dépliant sur les processus d'évaluation environnementale

b) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus

6. Activités minières

a) Loi sur les mines

b) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

c) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'ACEE concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel

d) Deuxième phase du projet minier Raglan

7. Travaux sur la filière uranifère entrepris par le BAPE et le CCEK

8. Gestion des matières résiduelles

a) Responsabilité élargie des producteurs-ARK

9. Plan Nord

10. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

b) Site Web du CCEK

- c) Site Web de la CCEK
- d) Stratégie québécoise de l'eau
- e) Zones d'ancrage dans les environs de Quaqtaq

11. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Adoption du procès-verbal de la 140^e réunion

Les membres passent en revue leurs commentaires sur le procès-verbal de la 140^e réunion. Il est décidé de reporter l'adoption du procès-verbal jusqu'à ce que le CCEK ait reçu, de M. Roc Gaudreau du MERN, la révision de la section résumant la présentation de la Loi sur les mines.

3. Affaires découlant de la 141^e réunion et correspondance

a) Groupe de travail sur la participation publique – MDDELCC

Lors de la 141^e réunion du CCEK, deux membres ont été nommés pour participer au groupe de travail sur la participation publique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Une prochaine réunion pourrait avoir lieu au début de l'année 2015. Le CCEK attend que le MDDELCC planifie cette rencontre.

Par ailleurs, les membres sont informés que le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) prévus au chapitre 22 de la CBJNQ prévoit créer son propre site Web et mettre à la disposition du public ses documents, de même qu'un registre des projets de développement examinés. Le COMEX a également l'intention d'améliorer le format des consultations publiques. Les membres prennent note des réalisations prévues du COMEX et reconnaissent qu'elles auront le potentiel d'améliorer la transparence et l'accès à l'information du grand public.

b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Le 17 octobre 2014, le CCEK a envoyé un courriel à M^{me} Anick Lavoie du bureau régional du MDDELCC pour lui demander qu'un représentant de l'Administration régionale Kativik (ARK) soit présent à titre d'observateur à la réunion devant avoir lieu entre le ministère de la Défense nationale (MDN) et le MDDELCC. La réunion a pour but de discuter de la contribution financière du MDN à la troisième phase du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada. Les membres demandent d'obtenir une copie du procès-verbal de cette réunion une fois qu'elle aura eu lieu. Le 12 novembre 2014, le CCEK a reçu une réponse d'un représentant du bureau régional du MDDELCC l'informant que la date de la réunion en question n'avait pas été confirmée, mais que le rapport sur la caractérisation du site de détection radar de la pointe Louis XIV était en préparation. Selon le représentant, il sera plus facile pour le MDDELCC d'établir un plan de travail pour la réalisation de la troisième phase du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada une fois que le rapport sera terminé.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Le rapport des dépenses du CCEK pour les mois de septembre et d'octobre 2014 est présenté. Les membres discutent de la demande de financement annuel du CCEK pour l'exercice 2015-2016 et plus particulièrement de l'opportunité de demander une augmentation du financement annuel.

La proposition d'ouvrir un compte de carte de crédit pour le CCEK est également discutée et il est décidé d'adopter une résolution à cet effet. Celle-ci est adoptée à l'unanimité. Les membres discutent de l'élaboration d'un protocole d'entente régissant l'utilisation de la carte de crédit, lequel, une fois accepté, devra être signé par le président et le secrétaire exécutif du CCEK.

Enfin, les membres discutent de la nécessité pour le CCEK d'obtenir un programme informatique pour faciliter le travail du secrétaire exécutif concernant les dépenses et l'analyse du budget. Des recherches seront réalisées en ce sens.

b) Secrétariat

Les membres discutent de la proposition touchant l'embaucher un analyste en environnement à temps partiel ainsi que des conditions de travail de cet employé. Il est décidé de dresser une liste des dossiers actifs du CCEK afin d'évaluer la charge de travail actuelle du CCEK et de déterminer les tâches qui seraient déléguées au nouvel analyste en environnement.

c) Membres

Les membres accueillent M^{me} Caroline Girard, la nouvelle membre nommée par le gouvernement fédéral pour siéger au CCEK.

d) Rapport annuel 2013-2014

La version finale du rapport annuel 2013-2014 du CCEK est adoptée et sera envoyée à la traduction Inuktitut.

e) Plan d'action quinquennal 2015-2020

À la dernière réunion du CCEK, les membres avaient demandé qu'un budget annuel prévisionnel soit préparé pour le plan d'action quinquennal 2015-2020. Un budget prévisionnel a été préparé et est décrit en détail. Les membres passent en revue leurs commentaires à l'égard du budget prévisionnel et conviennent que, dès que les modifications nécessaires auront été apportées, la version finale du plan d'action sera envoyée à la traduction.

f) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK

Suivant la 141^e réunion du CCEK, un tableau décrivant l'état d'avancement des dossiers actifs du CCEK a été préparé et est présenté. On mentionne que les membres du CCEK chargés de certains dossiers devraient être identifiés dans les prochaines versions du tableau.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Dépliant sur les processus d'évaluation environnementale

Lors de la 141^e réunion du CCEK, les membres ont demandé que l'on communique avec un représentant de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions afin de lui demander comment la section du dépliant expliquant le processus prévu dans l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik pourrait être simplifiée. Les membres demandent qu'une version provisoire du dépliant soit préparée et distribuée aux représentants des divers organismes régionaux en vue d'obtenir leurs commentaires.

b) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus

Lors de la 141^e réunion du CCEK, les membres ont discuté de la possibilité de réaliser une étude sur la façon dont sont évalués les impacts sociaux dans le contexte des évaluations environnementales des projets soumis aux divers processus. Il avait été décidé qu'un plan de travail serait élaboré afin de préciser l'objectif et la teneur d'une telle étude. Les membres sont informés qu'un étudiant des cycles supérieurs travaille actuellement à une étude similaire pour la communauté d'Aupaluk. Les membres sont d'avis que cet étudiant pourrait être une ressource intéressante pour ce projet.

6. Activités minières

a) Loi sur les mines

Le 12 novembre 2014, le CCEK a reçu un courriel de l'analyste en environnement du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) l'informant de séances d'information à venir sur la nouvelle réglementation et la politique afférente que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le CCEBJ sont en train d'élaborer pour aider les promoteurs de projet et les municipalités à mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la Loi sur les mines. Ces séances d'information devraient avoir lieu au printemps ou à l'été 2015 après la publication de la nouvelle réglementation dans la Gazette officielle du Québec. Les membres manifestent leur intérêt à participer à ces séances d'information et discutent de la possibilité d'embaucher un consultant pour le supporter dans ce dossier. Les membres sont informés que le MERN prévoit également apporter des modifications à la Loi sur les mines vers la fin du mois de mars 2015. On émet un commentaire concernant la nouvelle politique de consultation des communautés autochtones du MERN et du guide à l'intention des promoteurs de projet. Les membres demandent que l'on communique avec un représentant du MERN pour lui demander des précisions sur l'état d'avancement des dossiers suivants : la politique de consultation des communautés autochtones, le guide à l'intention des promoteurs de projet et la publication de la nouvelle réglementation dans la Gazette officielle du Québec.

b) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

Les membres sont informés que le projet Hopes Advance est suspendu. Toutefois, les membres tiennent tout de même à rencontrer des représentants de l'ACEE pour discuter des façons d'améliorer le processus fédéral d'évaluation des prochains projets. De plus, les membres conviennent d'écrire à l'administrateur fédéral pour lui demander pourquoi une commission d'examen n'a pas été déclenchée en vertu de la Loi Canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE-2012). Divers aspects du projet Hopes Advance ainsi que l'application d'une multitude de processus d'évaluation font également l'objet de discussions. Les membres considèrent la possibilité de rédiger aussi une lettre à l'administrateur provincial, afin de lui demander de faire appel aux mécanismes de substitution et d'équivalence de la LCÉE (2012) pour favoriser éventuellement l'application du processus fédéral d'examen prévu au chapitre 23 de la CBJNQ.

c) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'ACEE concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel

Lors de la 141^e réunion du CCEK, les membres ont exprimé leurs préoccupations concernant la forme et le contenu des autorisations en vertu desquelles l'ACEE avait approuvé le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel dans la baie Déception. Il avait été décidé qu'une lettre serait rédigée à l'intention de l'administrateur fédéral pour lui faire part des observations du CCEK à ce sujet. Un projet de lettre est présenté et les membres conviennent de discuter de leurs commentaires à une date ultérieure.

d) Deuxième phase du projet minier Raglan

Les membres sont informés que la société minière Glencore examine actuellement la possibilité de réaliser une deuxième phase au projet minier Raglan. La deuxième phase comprendrait trois nouveaux sites dans le même secteur que la mine existante. Glencore a récemment communiqué avec les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq ainsi qu'avec l'ARK et la Société Makivik afin de connaître la façon dont les communautés devraient être consultées à l'égard de ce projet, car la société minière entend tenir des consultations au printemps 2015. Les membres discutent de diverses infrastructures qui pourraient être construites dans le cadre de cette deuxième phase et recommandent qu'un comité de surveillance environnementale soit créé.

7. Travaux sur la filière uranifère entrepris par le BAPE et le CCEK

Depuis la 141^e réunion du CCEK, les membres du sous-comité du CCEK ont préparé un document qui identifie les enjeux devant être traités dans le rapport concernant les consultations publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Nunavik. Le sous-comité a l'intention de discuter des sujets identifiés avec les membres de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) après la troisième phase des consultations publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Les membres discutent des diverses préoccupations soulevées lors des consultations, lesquelles portaient essentiellement sur l'acceptabilité sociale et les impacts potentiels sur l'environnement. Le BAPE prévoit préparer une première version du rapport à la fin de janvier 2015.

Les membres discutent de la troisième phase des consultations publiques qui doivent avoir lieu du 1^{er} au 3 décembre 2014 dans les communautés de Kawawachikamach, de Kuujuaq et de Kangiqsualujuaq. Une dernière session de consultation publique est prévue à Montréal le 15 décembre 2014 et comprendrait deux séances. La première séance s'adresserait aux peuples autochtones du Québec méridional, tandis que la deuxième, s'adresserait à ceux des régions de Nunavik et de la Baie James. Ces séances seraient tenues par les trois commissions impliquées dans ce dossier, soient celles du BAPE, du CCEK et du CCEBJ.

8. Gestion des matières résiduelles

a) Responsabilité élargie des producteurs –ARK

M^{me} Véronique Gilbert, spécialiste en environnement à l'ARK, fait une présentation sur deux projets pilotes de recyclage de matières résiduelles réalisés au Nunavik dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. M^{me} Gilbert est accompagnée de M^{me} Sylvia Jonas, technicienne en environnement à l'ARK.

M^{me} Gilbert rappelle qu'en juillet 2011 le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises dans le but de réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer en responsabilisant les entreprises quant à la récupération et la valorisation des produits qu'elles mettent sur le marché dans la province, y compris au Nunavik. M^{me} Gilbert décrit ensuite les divers types de produits de consommation couverts par le Règlement, dont les tubes fluorescents et les lampes fluo-compactes, les piles et les batteries, les produits électroniques, la peinture ainsi que les fluides et huiles de véhicule. Elle mentionne qu'en février 2013, l'ARK a présenté le projet de plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik à son Comité administratif, lequel comprend une description du Règlement. Cependant, il n'existe pas encore au Nunavik de programme de collecte et de recyclage de ces produits. M^{me} Gilbert décrit les frais que paient les consommateurs et qui servent à la récupération et à la valorisation des matières potentiellement dangereuses par les producteurs (ce qui inclut la gestion, l'entreposage, le transport, le triage de ces produits et la gestion de leur emballage) de même qu'à fournir à la population les renseignements nécessaires et l'accès à des dépôts et à des services de collecte.

M^{me} Gilbert poursuit sa présentation en décrivant les deux projets pilotes mis en oeuvre au Nunavik pour la collecte et le recyclage de produits décrits dans le Règlement. Le premier projet pilote a été entrepris à l'été 2013 quand l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) a communiqué avec l'ARK concernant l'établissement de points de collecte pour les déchets de produits électroniques dans les communautés du Nunavik. Avec l'aide d'un consultant, l'ARK et l'ARPE-Québec ont ensuite mis sur pied un projet de recyclage des produits électroniques pour les communautés de Kuujuarapik, de Salluit et de Kuujuaq. Ces communautés ont été sélectionnées en raison de leur population relativement élevée, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de ce programme de recyclage. La première étape de réalisation du programme est censée commencer à l'automne 2014 par la transmission d'informations aux résidents des communautés et la formation du personnel local aux points de collecte. Au printemps 2015, les déchets électroniques récupérés seront préparés en vue de leur transport au sud de la province.

Un deuxième projet pilote a été entamé en octobre 2014 à la suite de discussions entreprises entre l'ARK et des représentants d'organismes responsables afin d'aménager un seul point de collecte dans chacune des communautés du Nunavik pour la collecte et le recyclage de tubes fluorescents et de lampes fluo-compactes, de piles et de batteries, de peinture ainsi que de fluides et d'huiles de véhicules. Le projet pilote devrait débuter à l'été 2015 dans les communautés de Kuujuarapik, de Salluit, de Kuujuaq, d'Inukjuak, de Kangirsuk et de Puvirnituk. Un plan d'action a été élaboré afin de planifier l'aménagement d'un point de collecte dans les autres communautés au cours des cinq prochaines années, et cela sous la supervision de l'ARK. M^{me} Gilbert souligne que, pour ce qui est des huiles usées, deux communautés du Nunavik, soit Inukjuak et Puvirnituk, disposent déjà de fournaies permettant de brûler les huiles usagées. Deux projets d'installation de ce type de fournaies à Salluit sont en cours d'élaboration et les communautés de Quaqaq et de Kangiqsujuaq ont exprimé de l'intérêt pour de telles fournaies.

M^{me} Gilbert conclut sa présentation en mentionnant que ces projets pilotes devraient fournir les données nécessaires pour évaluer l'efficacité du programme et les volumes annuels de déchets accumulés dans chaque communauté. Les membres reconnaissent l'importance de ces projets pilotes et des avantages potentiels qu'ils présentent pour le Nunavik.

9. Plan Nord

Le 29 octobre 2014, le CCEBJ a transmis une lettre à M. Robert Sauvé, secrétaire général associé chargé du Secrétariat au Plan Nord, pour l'inviter à assister à l'une de ses prochaines réunions. Une copie de la lettre a également été transmise au président du CCEK. Les membres demandent de recevoir une copie du procès-verbal de la réunion entre le CCEBJ et les représentants du Secrétariat au Plan Nord dès qu'il sera disponible.

10. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est rappelé qu'à la 141^e réunion du CCEK, les membres ont décidé que le prochain article à paraître dans *Makivik Magazine* porterait sur le projet pilote de recyclage d'appareils électroniques au Nunavik et que le suivant porterait sur la deuxième phase du projet pilote à réaliser à l'été 2015.

b) Site Web du CCEK

Les membres discutent de divers aspects de la conception du site Web du CCEK incluant la possibilité de déléguer ce dossier au nouvel analyste en environnement. Les membres demandent qu'une liste des tâches à accomplir dans ce dossier soit dressée.

c) Site Web de la CQEK

M. Jacques Lacroix, secrétaire exécutif de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), fait une présentation sur le nouveau site Web de la CQEK. M. Lacroix commence sa présentation en résumant le travail réalisé pour remanier le site Web de la CQEK et en décrivant les trois principales sections du site. La première section est un registre des projets pour lesquels une décision a récemment été rendue et de ceux qui font l'objet d'un examen. Le registre comprend une description des projets, les études d'impact ainsi que des renseignements sur l'état d'avancement de l'examen des projets. Le registre identifie également les projets de zones grises en plus des projets soumis aux processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. La deuxième section porte sur la participation publique et comprend un calendrier des consultations publiques et des séances d'information ainsi qu'un forum de discussion permettant à la population d'exprimer ses opinions sur un projet donné. La troisième section présente des renseignements généraux sur la CQEK et contient les comptes rendus des réunions, des rapports et un registre des décisions rendues par la CQEK. De plus, les directives concernant le processus d'examen et de consultation dans le cadre du chapitre 23 de la CBJNQ peuvent être consultées sur le site Web de la CQEK. Les membres du public peuvent également s'abonner à l'infolettre de la CQEK et consulter la rubrique «nouvelles». Les membres du CCEK félicitent la CQEK pour la réalisation de ce nouveau site Web qui permettra à la population du Nunavik et du Québec méridional d'avoir un meilleur accès à l'information.

d) Stratégie québécoise de l'eau

Les membres sont informés que le MDDELCC est à définir une stratégie québécoise de l'eau, qui remplacera la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002. Dans son calendrier de réalisation, le MDDELCC prévoit procéder à des consultations publiques avec des organismes non gouvernementaux incluant les comités nordiques. Les membres sont informés que ces consultations publiques pourraient avoir lieu au printemps 2015. Il est décidé que le CCEK attendra de recevoir la demande de consultation.

e) Zones d'ancrage dans les environs de Quaqtq

Les membres sont informés d'un conflit d'usage présent dans le nord-ouest de la baie d'Ungava. Un grand navire destiné à la livraison de carburant aux communautés a été ancré dans une zone utilisée par les résidents de la communauté de Quaqtq pour leurs activités de subsistance. Il est suggéré de documenter davantage le sujet et d'y revenir à la prochaine réunion du CCEK.

11. Dates et lieu de la prochaine réunion

Les dates et le lieu de la 143^e réunion du CCEK sont discutés et il est convenu de reporter la décision à une date ultérieure.



Benjamin Patenaude
Secrétaire Exécutif
3 juin 2015